



CONSEIL MUNICIPAL
22 SEPTEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2022-268

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 15 septembre 2022 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Christelle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, M. Georges PUIG, Mme Anaïs SABATINI, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Charlotte CAILLIEZ, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Marie ESTEVES, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Philippe CAPSIE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

ABSENT(S) : M. Rémi GENIS, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Catherine SERRA, Mme Joëlle ANGLADE, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sébastien MENARD

=====

**Désignation d'un représentant à la régie municipale des Espaces Aquatiques-
Modification**

M. Louis ALIOT expose :

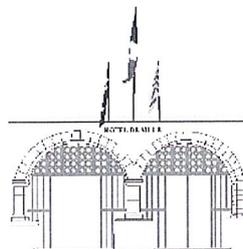
Mes chers collègues,

Par délibération n° 2020-126 en date du 10 juillet 2020, le conseil municipal a désigné Mme Michèle MARTINEZ pour siéger au conseil d'administration de la régie municipale des Espaces Aquatiques.

Suite à la démission de Mme Michèle MARTINEZ de cette instance, il convient de désigner un nouveau représentant de la Ville pour siéger au sein de cette régie.

Vu l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités qui permet au conseil municipal de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément le mode de scrutin secret,

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau représentant de la Ville au conseil d'administration de la régie municipale des Espaces Aquatiques en remplacement de Mme Michèle MARTINEZ,



Ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux désignations énoncées ci-dessous.

Le Conseil Municipal :

- 1) approuve la modification de la délibération n°2020-126 du 10 juillet 2020 tel qu'indiqué ci-dessus ;
- 2) désigne, sur proposition de Monsieur le Maire, pour représenter la Ville de Perpignan au conseil d'administration de la régie municipale des Espaces Aquatiques en remplacement de Mme Michèle MARTINEZ:

- **Mme Christelle MARTINEZ**

Le reste sans changement.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

49 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369- 20220922-160086-DFU

Accusé reçu le : 07 OCT. 2022

Affiché le : 07 OCT. 2022

M. Louis ALIOT, Le Maire

